



COMITÉ TECHNIQUE DE L'AEFE

mardi 20 juin 2017

Déclaration Liminaire du SNUipp - FSU

Monsieur le Directeur, Mesdames et messieurs les membres du comité technique de l'Agence,

Ce CT voit l'aboutissement de plusieurs textes préparés en amont en groupe de travail avec les organisations syndicales. Un nouveau texte circulaire instance définissant enfin formellement les commissions hygiène sécurité et condition de travail des établissements et tentant d'établir fonctionnement homogène sur ce point, ainsi que la cellule de formation continue. Redéfinition des circulaires autorisation d'absence et temps partiel faisant progresser certains droits des personnels à l'étranger en leur proposant une adaptation de ceux des personnels en activité. Réécriture de la circulaire avantage familial prenant en compte les DPI. Modification du décret 2002 22 visant à mettre sur pied d'égalité enseignants du primaire et du secondaire, qui portent tous le titre de professeurs... On ne peut que se féliciter de ces initiatives de la part de l'Agence, qui au terme d'échanges longs mais constructifs et sérieux, a su reconnaître la légitimité de nos revendications. La possibilité de cette île de dialogue a sans doute aussi été ouverte, reconnaissons-le, grâce à une équipe de direction renouvelée.

Malheureusement, cette bonne volonté contraste fortement avec un contexte de retour de tentation autoritaire, tant de la part de la hiérarchie sur le terrain que du ministère de l'éducation nationale. Une époque difficile semble s'être mise en marche, et l'outil choisi le rouleau compresseur, au nom du fait du prince... ou de l'empereur!!!. Nous le déplorons. Une totale absence de volonté de dialogue semble régner au niveau de certains postes diplomatiques en CCPL (par exemple en Espagne). Le passage en force est employé par les équipes d'encadrement des établissements au moment de la constitution et de l'attribution des classes ou des espaces (à Moscou, en Arabie Saoudite, à Dakar...). L'administration ne respecte pas les textes qu'elle a elle-même établis (par exemple à Ankara). Le ministère de l'Education Nationale, droit dans ses bottes et dans une méconnaissance parfaite des plans de formation et des personnels du réseau, refuse la possibilité de détachement et de recrutement à des collègues installés présents sur place. Au nom d'une indispensable "épreuve du feu" en France après titularisation ! Alors que les collègues touchés ont souvent derrière eux entre cinq et dix années d'enseignement dans

nos établissements... Les Inspecteurs d'Académie des départements déficitaires et les recteurs font des économies de bouts de chandelle sur leurs postes d'enseignants, cherchant par tous les moyens à faire rentrer des collègues en leur refusant le détachement, sans proposer les délais nécessaires pour réenvisager le retour et la suite de la carrière. La gestion semble s'opérer pour beaucoup de manière inhumaine et arbitraire, c'est en tout cas le ressenti de nombreux collègues.

Les nouvelles orientations définies dans le cadre du PPCR, pour l'évaluation des enseignants détachés à l'étranger à partir de septembre 2017, font d'ailleurs, dans ce contexte, craindre une certaine perte d'objectivité. Même si l'Agence donne, c'est à souligner, une possibilité de recours en CCPC, il est à souhaiter que les équipes d'encadrement sauront prendre la mesure de ce nouveau pouvoir qui leur est accordé. Certains parlent déjà pour le réseau, en ce qui concerne les personnels du premier degré, d'une expérimentation grandeur nature de l'autonomie que l'on veut donner aux établissements en France. Il va de soi que le SNUipp affirme son désaccord vis à vis de l'application à l'étranger de ce système particulier de bonifications d'avancement. En effet, en impliquant autant d'évaluateurs différents, dont certains n'entrent même pas dans les classes au moment des rendez-vous de carrière, le SNUipp craint fortement que les enseignants à l'étranger soient défavorisés par rapport à leurs collègues exerçant en France. Les enseignants résidents risquent de se retrouver perdants par rapport à leur évolution de carrière. Carrières discontinues, risque d'avancement ralenti, détachement aléatoire, il faut arrêter d'assimiler la grande majorité des enseignants de l'étranger à des privilégiés. Le travail considérable effectué en amont de ce CT pour adapter quelques droits en faveur de nos collègues de l'étranger, en est une preuve supplémentaire.